

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Le budget 2026, établi selon le référentiel budgétaire et comptable M57, est soumis au vote du comité syndical le 9 mars 2026. Il est adopté avant le renouvellement général des conseils municipaux issu des élections municipales de mars 2026.

Conformément au CGCT, il sera transmis au représentant de l'État dans un délai de quinze jours suivant son adoption

### **I- Eléments de contexte**

Le périmètre du SCoT regroupe 3 communautés de communes :

- Carmausin Ségala,
- Cordais et Causse,
- Val 81,

et 70 communes. Il convient de noter que 5 communes membres de la communauté de communes du Cordais et du Causse sont encore hors du périmètre du SCoT.

La population totale regroupée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 41 982 habitants.

L'année 2026 sera principalement consacrée au suivi de documents d'urbanisme et au lancement de la mise en œuvre de la révision du SCoT (extension du périmètre, modernisation et mise en conformité avec le SRADDET).

## II. Équilibre général du budget

Le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 527,50 €	38 527,50 €
Investissement	261 427,50 €	261 427,50 €

**Budget total : 299 955 €**

## III. Situation financière et résultats antérieurs

En raison d'un dysfonctionnement national du logiciel Hélios, le compte de gestion 2025 n'a pas pu être édité à la date d'envoi du budget primitif 2026.

Il n'est donc pas possible d'intégrer les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif.

Les résultats 2025 seront repris lors d'un budget supplémentaire dès production du compte de gestion par le comptable public.

Le budget primitif 2026 est néanmoins présenté en équilibre réel conformément aux dispositions du CGCT

## IV- Prévisions 2026

### a) Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	1 312,04 €	Cotisations des membres	17 600,00 €
Dépenses de personnel	15 000,00 €	Subventions	20 000,00 €
Dotations aux amortissements	22 215,46 €	Reprise des subventions d'inv.	427,50 €
<b>Total général</b>	<b>38 527,50 €</b>	<b>Total général</b>	<b>38 527,50 €</b>

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement la mise à disposition de la cheffe de projet SCoT par le Pôle territorial Albigeois et Bastides, à raison d'1,5 jour/semaine en moyenne, à la dotation aux amortissements des études et à des charges à caractère général (cotisation, fonctionnement courant).

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des contributions des établissements publics membres, de subventions, des opérations d'ordre liées aux amortissements.

La répartition des contributions des membres pour l'exercice 2026 sera arrêtée par le comité syndical lors du vote du budget.

### b) Investissement

Dépenses		Recettes	
Études	261 000,00 €	Amortissements des immobilisations	22 215,46 €
Reprise de subventions d'inv.	427,50 €	Emprunt	239 212,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>261 427,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>261 427,50 €</b>

Les dépenses concernent principalement la révision du SCoT et les opérations d'ordre liées aux amortissements.

Les recettes d'investissement comprennent l'amortissement des immobilisations et un emprunt d'équilibre destiné à financer la révision du SCoT.

## **V. Endettement**

Le syndicat mixte ne présente aucun encours de dette au 1er janvier 2026.

L'emprunt inscrit au budget primitif 2026 est destiné exclusivement au financement de la révision du SCoT.

## **VI. Ressources humaines**

Le syndicat ne dispose pas d'emplois permanents.

Une cheffe de projet SCoT est mise à disposition par le PETR Albigeois et Bastides à hauteur d'1,5 jour/semaine, pour un coût prévisionnel de 15 000 € en 2026.

## **VII. Consultation du budget**

Le budget primitif 2026 peut être consulté au siège du syndicat mixte, auprès du service habitat-urbanisme de la communauté de communes du Carmausin-Ségala, sur demande.